

2 LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Les chiffres clés

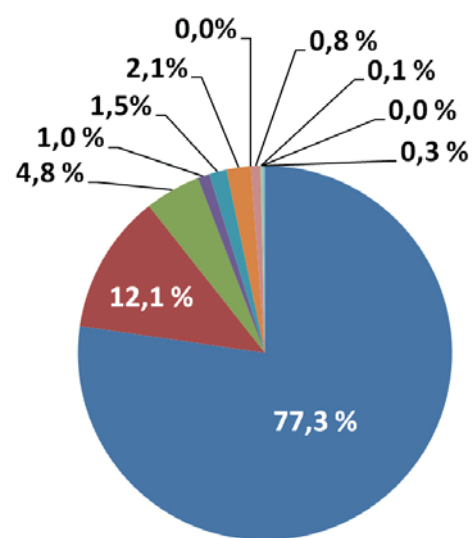
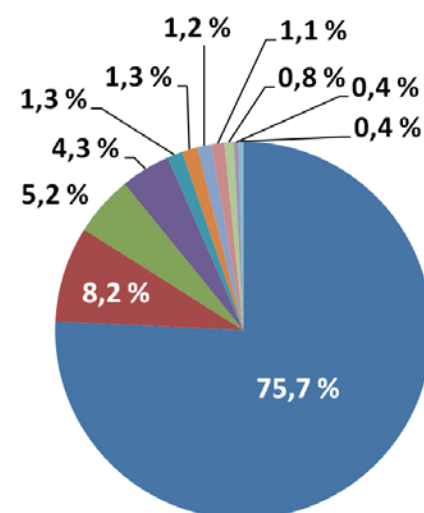
	2016	2017	Évolution 2017/2016
Nb de maladies professionnelles indemnisées	991	985	- 0,6 %
Dont nb de maladies professionnelles avec incapacité	510	506	- 0,8 %
Dont nb de décès	4	8	100,0 %
Nb de jours d'arrêt	256 083	240 914	- 5,9 %
Coût moyen d'une maladie professionnelle	27 137 €	36 963 €	36,2 %

La tendance à la baisse observée depuis plusieurs années se confirme en 2017. En effet le nombre de maladies d'origine professionnelle prises en charge par l'Assurance Maladie enregistre une baisse continue depuis 2011. Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) qui représentent 87 % des maladies professionnelles baissent de 1,9 % en 2017 contre 1,4 % en 2016. Le Languedoc-Roussillon se positionne parmi les régions avec un des indices de fréquence le plus bas de France.

Répartition des maladies professionnelles et des jours d'arrêt par typologie

985 maladies professionnelles

240 914 jours d'arrêt



Légende

- Affections périarticulaires
- Lombalgies (port de charges)
- Autres (rayonnements ionisants, ciments, silice...)
- Amiante
- Ménisque
- Lombalgies (vibrations)
- Surdité
- Eczémas
- Amines aromatiques
- Silice
- Tuberculose

Les affections périarticulaires représentent 76 % des maladies professionnelles et 77 % des jours d'arrêt. Contrairement à l'année 2016, leur nombre baisse de 5 % en 2017 surtout dans les activités du bois et du textile (- 34 %) et des transports et de la communication (- 22 %).

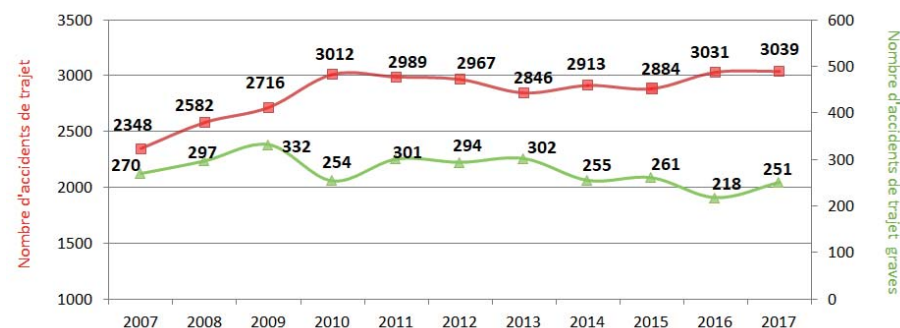
3 LES ACCIDENTS DE TRAJET

Les chiffres clés

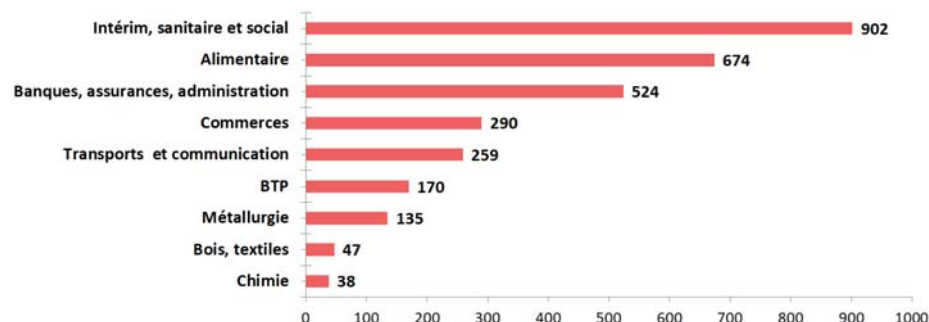
	2016	2017	Évolution 2017/2016	Évolution sur 10 ans
Nb d'accidents avec arrêt	3 031	3 039	0,3 %	29,4 %
Durée moyenne (jours) d'arrêt de travail	75	77	3,1 %	6,7 %
Nb d'accidents graves (avec incapacité permanente)	218	251	15,1 %	- 7,0 %
Dont nb d'accidents mortels	16	11	- 31,3 %	- 47,6 %
Coût moyen avec arrêt de travail	7 160 €	7 130 €	- 0,4 %	25,5 %
Coût moyen d'un accident grave	62 161 €	89 940 €	44,7 %	123,1 %

L'évolution du nombre des accidents de trajet se traduit par une très légère hausse en 2017 (+ 0,3 %). La fréquence des accidents de trajet évolue peu depuis cinq ans et se situe à 5 accidents pour 1 000 salariés.

Nombre d'accidents de trajet avec arrêt et nombre d'accidents de trajet graves



Nombre d'accidents de trajet avec arrêt par secteur d'activité



Les chiffres publiés dans cette plaquette correspondent aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité pendant l'année 2017. Ils sont élaborés à partir des données transmises par les CPAM et les entreprises. Ils concernent les seuls salariés du régime général de Sécurité sociale.

Pour en savoir +

Statistiques régionales : www.carsat-lr.fr
Statistiques nationales : www.risquesprofessionnels.fr

Carsat du Languedoc-Roussillon
Département prévention/tarifcation des risques professionnels

29 cours Gambetta - CS 49001 - 34068 Montpellier Cedex 2
☎ 04 67 12 95 30 - 📠 04 67 12 94 06 - prevdoc@carsat-lr.fr

STATISTIQUES | 2017

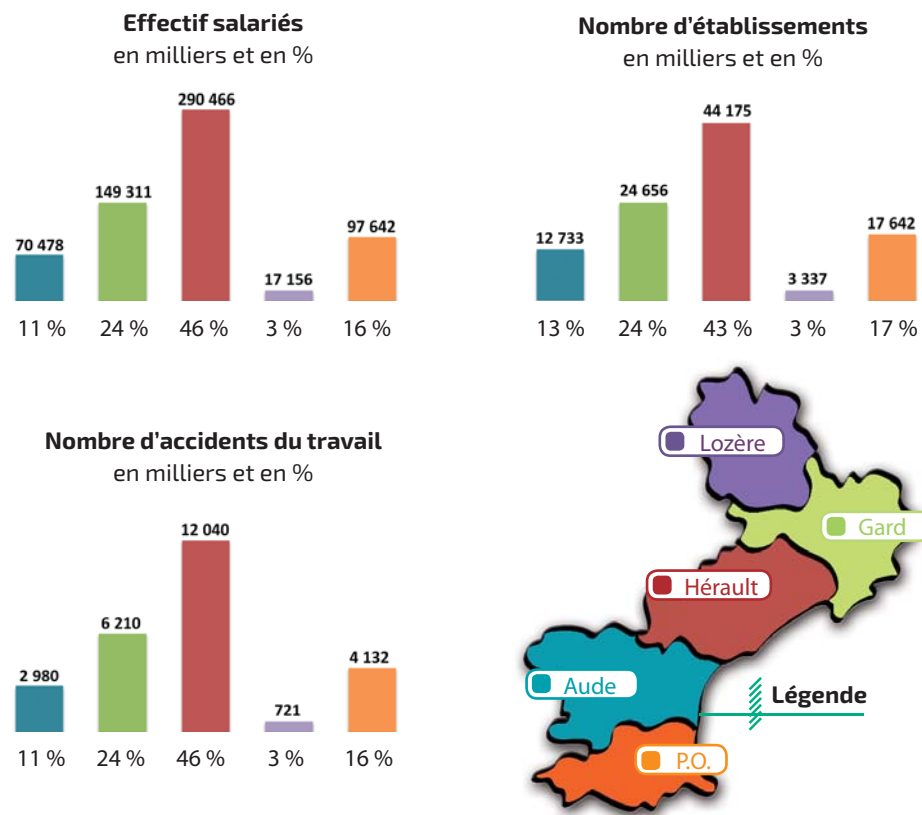


- ① Accidents du travail
- ② Maladies professionnelles
- ③ Accidents de trajet

en
Languedoc-Roussillon

1 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Répartition départementale



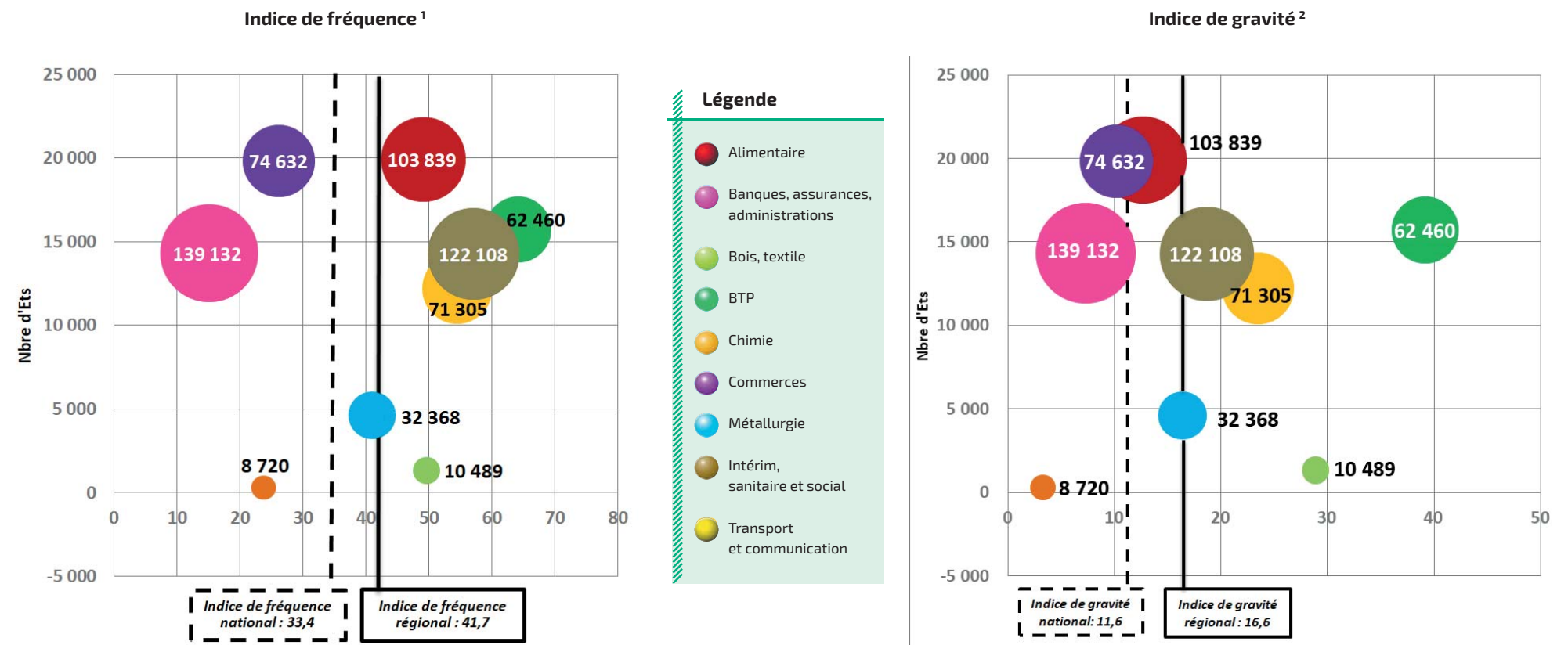
Les chiffres clés

	2016	2017	Évolution 2017/2016	Évolution sur 10 ans
Effectif de salariés	605 539	625 053	*	*
Nombre d'établissements	101 828	102 543	0,7 %	2,5 %
Accidents du travail avec arrêt	26 366	26 083	- 1,1 %	1,9 %
Accidents graves (avec incapacité permanente)	1 408	1 414	0,4 %	- 9,8 %
Accidents du travail mortels	22	29	31,8 %	31,8 %
Dont accidents mortels de mission	7	3	- 57,1 %	0,0 %
Nb de jours d'arrêt de travail	1 708 226	1 733 083	1,5 %	- 1,0 %
Durée moyenne (jours) de l'arrêt de travail	65	66	2,2 %	8,9 %
Indice de fréquence	43,5	41,7	*	*
Coût moyen d'un accident travail avec arrêt	3 732 €	3 867 €	3,6 %	15,1 %
Coût moyen d'un accident travail grave	25 456 €	29 092 €	14,3 %	- 1,5 %

En 2017, 26 083 accidents du travail font l'objet d'un arrêt de travail. Les accidents du travail en hausse de 1,6 % en 2016 sont à la baisse de 1,1 % en 2017. Les accidents du travail avec incapacité permanente ont enregistré une très légère hausse de 0,4% passant ainsi de 1408 accidents à 1414.

*Ce document présente les résultats statistiques concernant la sinistralité AT/MP de l'année 2017 et compare ces résultats à ceux de l'année 2016 pour autant que cela soit possible : en effet la compilation des données est affectée par le changement de certaines règles de gestion lié à la mise en oeuvre, sur le périmètre des entreprises privées, de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue à la DADS (déclaration annuelle des données sociales).

Cartographie sinistralité par branche d'activité en Languedoc-Roussillon



En 2017, cinq secteurs d'activité se situent au dessus de l'indice de fréquence moyen régional tous secteurs confondus. Il s'agit du BTP (64,2), des transports et communication (54,5), de l'intérim et du sanitaire et social (57,1), du bois et du textile (49,7) et de l'alimentaire (49,1).

58 % des accidents graves sont concentrés dans les secteurs de l'intérim, du sanitaire et social (24 %), du BTP (19 %) et des Transports (15 %). Après une forte baisse en 2016, le nombre d'accidents graves est à la hausse de 3% dans le secteur du BTP, il reste cependant à la baisse dans les activités des transports (- 12 %), du commerce (- 7 %), du bois et du textile (- 2 %).

Lecture des graphes

- Pour les activités du BTP : 62 460 salariés pour 15 000 établissements, **Indice de fréquence : 64, Indice de gravité : 39**
- Pour les activités du commerce : 74 632 salariés pour 20 000 établissements, **Indice de fréquence : 26, Indice de gravité : 10**

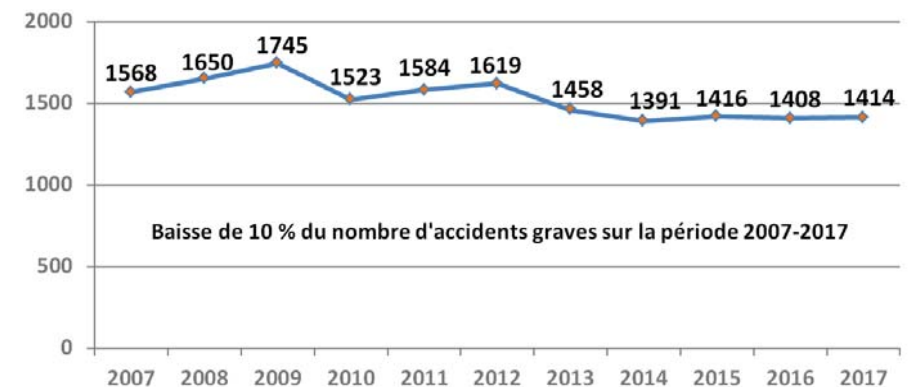
¹ Indice de fréquence (IF) : nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés - ² Indice de gravité (IG) : somme des taux d'incapacité par 1 000 000 d'heures travaillées.

Indices de fréquence, effectifs, établissements par tranche d'effectifs

Tranche d'effectifs	Indice de fréquence	% Effectifs	% Etablissements
1 à 9	29,4	32,5 %	87,7 %
10 à 19	45,5	13,2 %	6,6 %
20 à 49	59,5	17,6 %	3,8 %
50 à 99	53,6	12,0 %	1,2 %
100 à 299	45,9	13,6 %	0,6 %
300 et +	27,3	11,2 %	0,1 %

Ce tableau met en évidence la nécessité d'un accompagnement soutenu dans les entreprises de 20 à 99 salariés où l'indice de fréquence est le plus élevé. On peut noter que 94 % des entreprises de moins de 19 salariés représentent 46 % des effectifs.

Evolution des accidents du travail graves depuis 10 ans



Tous secteurs d'activités confondus, les principales causes d'accidents du travail sont les manutentions manuelles et les chutes de hauteur ou de plain pied.